

# DÉCOUVRIR SAINT-MARTIN-DE-RÉ



**P** Parking PMR : 37 emplacements

WC publics accessibles

Marché

Office de tourisme



## Vous souhaitez accéder au port de Saint-Martin et votre véhicule dispose d'un macaron ?

Demandez à la Police Municipale (05 46 09 15 35) un code d'accès au port ouvrant la borne avenue Victor Bouthillier.



**Véhicule avec macaron = stationnement gratuit**





45 min

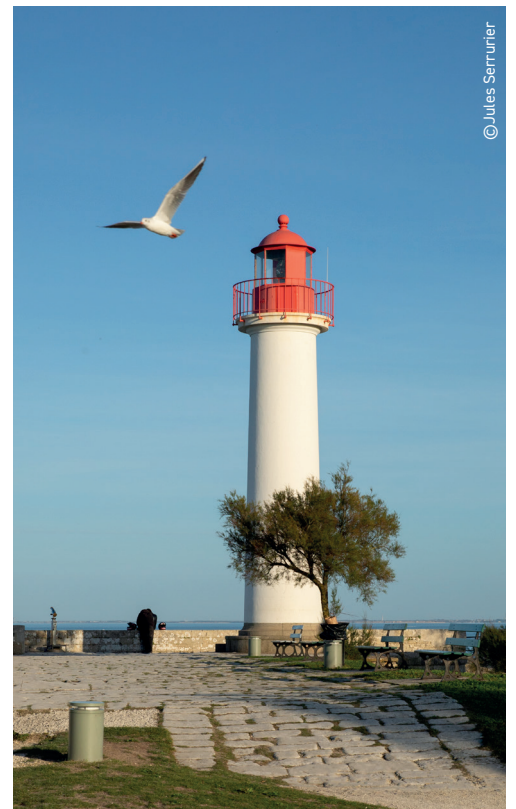


1,9 km

+40 min - 1,6 km avec l'extension

Rencontrer la grande histoire en longeant les remparts édifiés par Vauban au XVIIème siècle pour protéger Saint-Martin de Ré de l'Ennemi héréditaire ! Traverser les venelles au détour de nombreux puits, sources de vérité pour découvrir au final, le port et ses quais... .

- 1 **Départ** Porte des Campani, prendre à gauche dans la rue Marcellin Berthelot pour retrouver le passage protégé à 120 m. Traverser sur celui-ci.
- 2 Faire 100 m à gauche pour accéder aux glacis et admirer la Porte des Campani extérieure. Revenir sur ses pas (100 m) pour découvrir l'une des deux brèches du rempart.
- 3 Prendre à droite en longeant le rempart sur 130 m le long du cours Pasteur.
- 4 Traverser le cours Pasteur et rejoindre la rue Guy de Thouars et la suivre sur 150 m.
- 5 Tourner à gauche dans la sinueuse rue Leudaste et l'emprunter sur 100 m. Vous êtes en face de la rue Mérindot.
- 6 Continuer tout droit dans cette dernière et passer devant la maison de la Vinaterie à 100 m.
- 7 Bifurquer à gauche dans la rue Savary de Mauléon pour rejoindre à la rue de Cîteaux à 50 m .
- 8 Tourner à droite dans la rue de Cîteaux et la suivre sur 150 m pour croiser la rue de Sully.
- 9 Prendre à droite la rue de Sully pour découvrir non loin l'église de Saint-Martin à 50 m.
- 10 Tourner à gauche dans le cours Bailly des Ecotais et faire 50 m pour découvrir l'église de Saint-Martin.
- 11 Continuer tout droit sur 50 m pour rejoindre au croisement la rue Baron de Chantal.
- 12 Tourner à gauche dans la rue Baron de Chantal pour rejoindre le port de Saint-Martin à 150 m.



© Jules Serrurier



© ARTINA



© DIDR - Alizée Russell